

UNION EUROPÉENNE



Mise à jour : 16 juillet 2024



Géographie

Superficie : 3 989 180 km²
Frontières : Autour de 80 000 km (EU), 42 673 km (Espace Schengen)



Population

Population : 448 387 872 (2023)
Personnes de moins de 15 ans : 14,9% (2023)
Personnes de plus de 65 ans : 21,3% (2023)
Taux d'accroissement naturel : -2,6‰ (2023)
Solde migratoire : 6,3‰ (2023)
Croissance démographique totale : -0,6‰ (2023)
Taux de natalité : 8,2‰ (2023)
Taux de mortalité : 10,8‰ (2023)
Espérance de vie à la naissance : hommes 78,9 ans, femmes 84,2 ans (2023)
Citoyens étrangers : 37,5 millions (2021)
% de citoyens étrangers : 8,4 (2021)
% de personnes nées en dehors de l'UE : 12,4 (2021)
Nombre de primo-demandeurs d'asile : 1 129 800 (2023)

Source : Eurostat, Ined, Insee
Nota bene : Les données démographiques avant le 31 décembre 2020, date de la fin de période de transition, comprennent le Royaume-Uni.



Économie

Inflation : 2,6% (mars 2024)
Taux de chômage : 6% (mai 2024)
Taux d'épargne des ménages : 14,6% (Q3 2023)
Dette publique : 13 862 584,5 € (Q4 2023)
PIB : 16 962 390,6 millions € (2023)
PIB/habitant (PPA) : 37 610 € (2023)
Taux de croissance du PIB : 0,4% (2023)
Dépenses publiques : 49,8% du PIB (2023)
Recettes publiques : 46% du PIB (2023)
Exportations hors de l'UE : 241,5 milliards € (prov. janvier 2023)
Importations hors de l'UE : 252,9 milliards € (prov. janvier 2023)
Balance commerciale : -13 989,4 millions € (T1 2023)
Balance des comptes courants : 2% du PIB (2023)
Investissements directs de l'étranger : 62,8% du PIB (2021)

Source : Eurostat, Trading economics, OCDE, Access2Market statistiques

UNION EUROPÉENNE



UNION EUROPÉENNE	ADHÉSION AUX COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, PUIS À L'UNION EUROPÉENNE
(Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie)	1957 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas (États fondateurs)
ÉTATS DE L'A.E.L.E. MEMBRES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN	1973 : Danemark, Irlande, Royaume-Uni
(Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse)	1981 : Grèce
ÉTATS CANDIDATS RECONNUS	1986 : Espagne, Portugal
(Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie, Turquie)	1995 : Autriche, Finlande, Suède
ÉTAT CANDIDAT (Bosnie-Herzégovine)	2004 : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque
ÉTATS RECONNUS COMME CANDIDATS POTENTIELS (Kosovo, Moldavie)	2007 : Bulgarie, Roumanie
ANCIEN ÉTAT DE L'UNION EUROPÉENNE (Royaume-Uni)	2013 : Croatie
	2020 : sortie du Royaume-Uni
	SUCCESION DES PRÉSIDENTS :
	ALLEMAGNE 1-6 2017 DANEMARK 1-6 2012 MALTE 1-6 2017
	PORTUGAL 7-12 2007 CHYPRE 7-12 2012 ESTONIE 7-12 2019
	SLOVÉNIE 1-6 2008 IRLANDE 1-6 2018 BULGARIE 1-6 2018
	FRANCE 7-12 2008 LITUANIE 7-12 2014 AUTRICHE 7-12 2018
	REP. TCHÈQUE 1-6 2008 GRECE 1-6 2004 ROUMANIE 1-6 2018
	SUÈDE 7-12 2008 ITALIE 7-12 2014 FINLANDE 7-12 2018
	ESPAGNE 1-6 2011 LETTONIE 1-6 2016 CROATIE 1-6 2020
	BELGIQUE 7-12 2010 LUXEMBOURG 7-12 2016 ALLEMAGNE 7-12 2020
	HONGRIE 1-6 2011 PAYS-BAS 1-6 2018 PORTUGAL 1-6 2021
	POLOGNE 7-12 2011 SLOVAQUIE 7-12 2018 SLOVÉNIE 7-12 2021

Membre de l'Europe et des Offices statistiques, données statistiques (table géographique) © Statistiques 2023



Etats Membres

27 Etats sont membres de l'Union européenne :

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Chypre
- Croatie
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède

Zone euro : 20 Etats Membres de l'Union européenne font partie de la Zone euro

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Chypre
- Estonie
- Espagne
- Finlande
- France
- Grèce
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Portugal
- Slovaquie
- Slovénie
- Croatie

Pays en dehors de la zone euro :

La Bulgarie (rejoindra la zone € en 2025), la République tchèque, le Danemark, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Suède sont membres de l'UE, mais ne font pas partie de la zone euro pour le moment. Le Danemark et la Bulgarie participent au mécanisme de change européen II (MCE II), ce qui signifie que leur monnaie est liée à l'euro. À l'avenir, d'autres pays devraient intégrer le MCE II.

26 Etats font partie de l'Espace Schengen dont 22 Etats membres de l'Union européenne

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Bulgarie (intégration partielle: contrôles d'identité levés aux frontières aériennes et maritimes mais maintenus aux frontières terrestres)
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède
- République tchèque
- Roumanie (intégration partielle: contrôles d'identité levés aux frontières aériennes et maritimes mais maintenus aux frontières terrestres)
- Islande
- Liechtenstein
- Norvège
- Suisse



Etats Membres

9 Etats sont candidats officiels à l'adhésion à l'UE

- Albanie
- Bosnie-Herzégovine
- Moldavie
- Monténégro
- Macédoine du Nord
- Serbie
- Turquie
- Ukraine
- Géorgie

Systèmes politiques dans les États membres :

Républiques parlementaires

- Bulgarie
- Chypre
- Croatie
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Malte
- Pologne
- Portugal
- République Tchèque
- Roumanie
- Slovaquie
- Slovénie

Républiques fédérales et parlementaires

- Allemagne
- Autriche

Monarchies parlementaires

- Belgique
- Danemark
- Espagne
- Luxembourg
- Pays-Bas
- Suède

58 référendums nationaux sur les questions européennes

	Date	Etats membres	Sujet	Résultats	Taux de participation
1.	23.04.1972	France	Élargissement de la CEE	68,28%	60,27%
2.	10.05.1972	Irlande	Adhésion CE	83,1%	70,88%
3.	24-25.09.1972	Norvège	Adhésion CE	46,5%	79,2%
4.	02.10.1972	Danemark	Adhésion CE	63,29%	90,4%
5.	03.12.1972	Suisse	Zone de libre-échange avec la CEE	72,5%	52%
6.	05.06.1975	Royaume-Uni	Poursuite adhésion CE	67,23%	64,03%
7.	23.02.1982	Groenland	Adhésion CE	45,96%	74,91%
8.	27.02.1986	Danemark	Marché commun (AUE)	56,34%	75,39%
9.	26.05.1987	Irlande	Marché commun (AUE)	69,92%	44,09%
10.	18.06.1989	Italie	Mandat pour le traité Spinelli	88,06%	85,4%
11.	02.06.1992	Danemark	Traité de Maastricht	47,93%	83,1%
12.	18.06.1992	Irlande	Traité de Maastricht	68,7%	57,31%
13.	20.09.1992	France	Traité de Maastricht	51,05%	69,69%
14.	06.12.1992	Suisse	Adhésion EEE	49,7%	78%
15.	13.12.1992	Liechtenstein	Adhésion EEE	55,81%	87%
16.	18.05.1993	Danemark	Traité de Maastricht	56,77%	85,5%
17.	12.06.1994	Autriche	Adhésion UE	66,58%	82,35%
18.	16.10.1994	Finlande	Adhésion UE	56,88%	70,4%
19.	13.11.1994	Suède	Adhésion UE	52,74%	83,32%
20.	20.11.1994	Îles Åland	Adhésion UE	73,64%	49,1%
21.	28.11.1994	Norvège	Adhésion UE	47,8%	89%
22.	09.04.1995	Liechtenstein	Adhésion EEE	55,88%	82,05%
23.	08.06.1997	Suisse	Ouverture négociations d'adhésion UE	25,9%	35%
24.	22.05.1998	Irlande	Traité d'Amsterdam	61,74%	56,26%
25.	28.05.1998	Danemark	Traité d'Amsterdam	55,1%	76,24%
26.	21.05.2000	Suisse	Traités bilatéraux avec l'UE	67,2%	48%
27.	28.09.2000	Danemark	Adhésion UEM	46,87%	87,2%
28.	04.03.2001	Suisse	Ouverture procédure d'adhésion UE	23,3%	55%
29.	07.06.2001	Irlande	Traité de Nice	46,13%	34,79%
30.	19.10.2002	Irlande	Traité de Nice	62,89%	48,45%
31.	08.03.2003	Malte	Adhésion UE	53,6%	91%
32.	23.03.2003	Slovénie	Adhésion UE	89,6%	60,3%
33.	12.04.2003	Hongrie	Adhésion UE	83,8%	45,6%
34.	11.05.2003	Lituanie	Adhésion UE	91,1%	63,4%
35.	17.05.2003	Slovaquie	Adhésion UE	92,5%	52,2%
36.	08.06.2003	Pologne	Adhésion UE	77,5%	58,9%
37.	14.06.2003	Rép. tchèque	Adhésion UE	77,3%	55,2%
38.	14.09.2003	Estonie	Adhésion UE	66,8%	64%
39.	14.09.2003	Suède	Adhésion UEM	42%	82,6%
40.	20.09.2003	Lettonie	Adhésion UE	67%	72,5%



Institutions

Les institutions principales de l'Union forment un triangle : la Commission européenne représente l'intérêt général, le Parlement est la voix des peuples européens et le Conseil de l'Union européenne représente les intérêts des Etats membres. Ces deux derniers sont l'organe législatif de l'Union européenne.

Il faut ajouter aussi :

- Le Conseil européen qui désigne les grandes orientations de la politique de l'Union européenne ;
- La Cour de Justice qui assure le respect du droit européen dans l'interprétation et l'application du droit communautaire ;
- La Banque centrale européenne qui est chargée de la politique monétaire de l'Union européenne et notamment de la monnaie l'euro.
- La Cour des Comptes qui contrôle les finances communautaires

Source : https://europa.eu/european-union/index_fr

La Commission européenne

La Commission incarne l'intérêt général de l'Union. Elle est la gardienne des traités et dispose du monopole de l'initiative législative. Ainsi, elle joue un rôle à la fois législatif et exécutif pour les compétences transférées à l'Union, c'est-à-dire le droit de la concurrence, la politique agricole commune, la protection des ressources halieutiques et l'union douanière. Le Collège des commissaires se compose d'un commissaire par Etat membre, désigné par ce dernier. Ils sont nommés pour 5 ans.

Le Conseil de l'Union européenne

Il est composé des ministres des États membres de l'Union européenne, qui se réunissent en dix groupes en fonction du sujet traité :

- Affaires étrangères
- Affaires générales
- Affaires économiques et financières
- Justice et affaires intérieures
- Emploi, politique sociale, santé et consommateurs
- Compétitivité
- Transports, télécommunications et énergie
- Agriculture et pêche
- Environnement
- Education, jeunesse, culture et sport

La présidence du Conseil de l'Union européenne change tous les six mois selon un ordre de rotation prédéfini :

- Juillet – décembre 2024 : Hongrie
- Janvier – juin 2025 : Pologne
- Juillet – décembre 2025 : Danemark
- Janvier – juin 2026 : Chypre
- Juillet – décembre 2026 : Irlande
- Janvier-juin 2027: Lituanie

Le nombre de voix de chaque État membre est fixé par les traités, qui définissent également les cas dans lesquels la majorité simple (15 États membres sur 27), la majorité qualifiée (55% des États membres, représentant au moins 65% de la population de l'UE) ou l'unanimité sont requis. Une minorité de blocage doit inclure au moins 4 États membres représentant plus de 35% de la population de l'Union.

En savoir plus : <http://www.consilium.europa.eu/en/council-eu/voting-system/qualified-majority/>

	Date	Etats membres	Sujet	Résultats	Taux de participation
41.	19.10.2003	Roumanie	Préparation adhésion UE	89,7%	55,7%
42.	20.02.2005	Espagne	Traité constitutionnel	76,7%	42%
43.	29.05.2005	France	Traité constitutionnel	45,3%	69%
44.	01.06.2005	Pays-Bas	Traité constitutionnel	38,2%	63%
45.	05.06.2005	Suisse	Accords Schengen	54,6%	56%
46.	10.07.2005	Luxembourg	Traité constitutionnel	56,5%	89%
47.	25.09.2005	Suisse	Extension accord sur la libre circulation des personnes	56%	54,4%
48.	26.11.2006	Suisse	Loi fédérale sur la coopération avec l'Europe de l'Est	53,4%	44,3%
49.	12.06.2008	Irlande	Traité de Lisbonne	46,6%	53%
50.	08.02.2009	Suisse	Extension accord libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie	59,6%	51,6%
51.	02.10.2009	Irlande	Traité de Lisbonne	67,13%	59%
52.	22.01.2012	Croatie	Adhésion UE	66%	43,3%
53.	31.05.2012	Irlande	Pacte budgétaire	60,29%	50,60%
54.	25.05.2014	Danemark	Adhésion à la juridiction unifiée du brevet	62,5%	55,8 %
55.	05.07.2015	Grèce	Acceptation des propositions des institutions européennes et internationales en contrepartie d'une nouvelle assistance financière	38,69%	63%
56.	06.04.2016	Pays-Bas	Approbation de l'accord d'association Ukraine-UE	38,41%	32,28%
57.	23.06.2016	Royaume-Uni	Sortie de l'Union européenne	51,9%	72,2%
58.	02.10.2016	Hongrie	Rejet des quotas de migrants	98,36%	44,32%*
59.	01.06.2022	Danemark	Participation à la politique commune de sécurité et de défense de l'Union	66,9%	65,8%

*Le référendum est invalidé en raison du trop faible taux de participation (<50%).



Le Parlement européen

Il siège à Strasbourg en session plénière une fois par mois. Les réunions des commissions ainsi que des sessions plénières supplémentaires ont lieu à Bruxelles. Son secrétariat général est à Luxembourg. Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009, prévoit que le Parlement compte 751 députés. Depuis les élections européennes de 2024, le nombre de députés est à 720.

Il existe 8 groupes politiques :

- PPE – Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens)
- S&D : Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates
- ECR : Conservateurs et Réformistes européens
- Renew Europe : Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe
- GUE/NGL : Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
- Verts/ALE : Verts/Alliance libre européenne
- ID : Identité et Démocratie

Le Conseil européen

C'est l'institution qui réunit, au moins une fois par trimestre, les chefs d'Etat et de gouvernement pour fixer les grandes orientations politiques, sans aucun pouvoir législatif. Le Conseil européen décide de son président et désigne le président de la Commission, le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et le président de la Banque centrale européenne.

La Cour de Justice de l'Union européenne

La Cour veille à l'application des traités et à l'interprétation uniforme du droit communautaire. Elle est composée de 27 juges (1 par Etat membre) mandatés pour 6 ans. Elle prononce des décisions qui s'appliquent pour l'ensemble de l'Union.

La Banque centrale européenne

Elle définit et met en œuvre la politique monétaire de l'Union. Elle est indépendante et mandatée pour maintenir la stabilité des prix et contribuer aux politiques générales de l'Union européenne (niveau d'emploi élevé et croissance durable). Elle assure également la supervision bancaire.

La Cour des Comptes européennes

Elle assure le contrôle financier des finances communautaires et agit dans l'intérêt financier des citoyens européens. Elle examine l'ensemble des recettes et dépenses de l'Union.

Autres organes et services

L'Union européenne compte aussi d'autres organes et services :

- Le Comité économique et social européen représente les acteurs économiques et sociaux auprès des institutions législatives. Il est obligatoirement consulté lorsque ses intérêts sont concernés.
- Le Comité européen des régions est un organe consultatif qui représentent les autorités régionales et locales. Il est obligatoirement consulté lorsque ses intérêts sont concernés.
- La Banque européenne d'investissement permet de soutenir l'économie et les projets de l'Union, grâce à des taux d'intérêts faibles. Elle n'a pas de but lucratif et agit en faveur du développement des Etats membres.

Vous trouverez ci-dessous le nombre de députés par pays :

Etats membres	Nombres de sièges
Allemagne	96
France	81
Italie	76
Espagne	61
Pologne	53
Roumanie	33
Pays-Bas	31
Belgique	22
République Tchèque	21
Grèce	21
Hongrie	21
Portugal	21
Suède	21
Autriche	20
Bulgarie	17
Danemark	15
Finlande	15
Slovaquie	15
Irlande	14
Croatie	12
Lituanie	11
Lettonie	9
Slovénie	9
Estonie	7
Chypre	6
Luxembourg	6
Malte	6

Représentation féminine au Parlement européen en juillet 2024 : 278/720 (38,61%). Pour plus d'informations sur le Parlement européen et les procédures électorales, consultez notre site : <https://elections-europeennes.robert-schuman.eu/>

- Le Médiateur européen est élu par le Parlement européen pour 5 ans afin d'être l'intermédiaire entre les citoyens et les autorités européennes, notamment pour trouver des solutions à l'amiable en cas de litige.
- Le Service européen pour l'action extérieure est le service diplomatique de l'Union européenne, qui permet une coordination et une cohérence de l'action extérieure de l'Union.

L'Union européenne compte également 53 agences et organismes décentralisés, créés pour remplir des fonctions techniques, scientifiques ou administratives spécifiques. Il faut notamment distinguer les agences exécutives dépendant de la Commission (6), les agences pour la politique de sécurité et de défense commune (6), les agences d'Euratom (2) et les agences concernant la stabilité financière (5).



Repères historiques

9 mai 1950 : déclaration de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, proposant à l'Allemagne et à la France de gérer en commun le charbon et l'acier.

24 juillet et 10 août 1952 : entrée en vigueur du traité instaurant la CECA et entrée en fonction de la Haute Autorité à Luxembourg, présidée par Jean Monnet.

20 août 1954 : l'Assemblée nationale française rejette le traité de Paris sur la Communauté européenne de défense (CED).

1er janvier 1958 : entrée en vigueur des traités de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), signés le 25 mars 1957.

17 janvier 1962 : adoption des premiers règlements de la Politique agricole commune.

1er juillet 1965 : le général de Gaulle refuse l'accroissement des pouvoirs des institutions communautaires : c'est « la crise de la chaise vide ».

29 janvier 1966 : compromis de Luxembourg. La règle de l'unanimité est maintenue au Conseil des ministres lorsqu'un État membre déclare qu'un intérêt national vital est en jeu.

1er juillet 1967 : entrée en vigueur du traité de fusion des exécutifs des trois communautés, instituant un Conseil et une Commission unique, signé le 8 avril 1965.

1er juillet 1968 : achèvement de l'union douanière avec 18 mois d'avance.

1er janvier 1973 : adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni.

13 mars 1979 : entrée en vigueur du système monétaire européen, créé le 5 décembre 1978 par le Conseil européen de Bruxelles.

Juin 1979 : première élection du Parlement européen au suffrage universel direct. Simone Veil est élue présidente.

1er janvier 1981 : adhésion de la Grèce.

1er janvier 1986 : adhésion de l'Espagne et du Portugal.

1er juillet 1987 : entrée en vigueur de l'Acte unique européen, décidé le 4 décembre

1985, signé les 17 et 28 février 1986 et prévoyant la création d'un marché unique avant 1993.

1er juillet 1990 : première phase de l'Union économique et monétaire (UEM) : libre circulation des capitaux.

3 octobre 1990 : l'ancien territoire de la République Démocratique Allemande intègre la Communauté économique européenne au moment de la réunification, un an après la chute du Mur de Berlin.

1er janvier 1993 : entrée en vigueur du marché unique.

1er novembre 1993 : entrée en vigueur du traité de Maastricht, adopté au Conseil européen des 9 et 10 décembre 1991 et signé le 7 février 1992 à Maastricht.

1er janvier 1995 : adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.

13-14 décembre 1996 : adoption du pacte de stabilité et de croissance de l'Union Economique et Monétaire.

1er janvier 1999 : introduction de la monnaie unique sur les marchés financiers.

1er mai 1999 : entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997.

1er janvier 2002 : mise en circulation des pièces et des billets en euros dans 11 États membres.

1er février 2003 : entrée en vigueur du traité de Nice, signé le 26 février 2001.

1er mai 2004 : adhésion de 10 nouveaux États membres : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie.

1er janvier 2007 : adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie.

1er décembre 2009 : entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le Conseil européen se dote d'un président et désigne un haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, par ailleurs vice-président de la Commission européenne. Le Parlement européen devient un colégislateur à part entière.

9 et 10 mai 2010 : création, par l'approbation du Conseil, du Fond européen de stabilité financière (FESF) et du Mécanisme européen de stabilité financière (MESF) pour répondre, dans l'urgence, à la crise financière en fournissant une aide financière aux États membres en difficulté.

2 mars 2012 : signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), connu aussi sous le nom de pacte budgétaire européen, par 25 États membres (tous sauf le Royaume-Uni et la République tchèque). Ce traité prévoit l'application de règles renforcées en matière de lutte contre les déficits et l'endettement publics, et des sanctions possibles contre les États faisant preuve de laxisme dans ce domaine.

27 septembre 2012 : entrée en vigueur du Mécanisme européen de stabilité (fusion du MESF et du FESF) dont la création a été décidée au Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010.

10 décembre 2012 : l'Union européenne, en tant que personne morale, reçoit le prix Nobel de la paix.

1er juillet 2013 : adhésion de la Croatie.

4 novembre 2014 : entrée en vigueur du premier pilier de l'Union bancaire, le Mécanisme de surveillance unique (MSU).

31 décembre 2015 : entrée en vigueur du deuxième pilier de l'Union bancaire, le Mécanisme de Résolution Unique (MRU).

23 juin 2016 : référendum au Royaume-Uni qui décide de la sortie du pays de l'Union européenne.

29 mars 2017 : déclenchement de l'article 50 du traité sur l'Union européenne par le Royaume-Uni, notifiant à l'Union son intention de retrait.

25 novembre 2018 : approbation par le Conseil européen de l'accord de retrait du Royaume-Uni, et d'une déclaration politique fixant le cadre des relations futures entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

10 avril 2019 : lors d'un sommet européen extraordinaire, les dirigeants européens conviennent de reporter le Brexit au 31 octobre 2019. Si l'accord de retrait est ratifié plus tôt, le Royaume-Uni quittera l'UE le premier jour du mois suivant.

23-26 mai 2019 : élections européennes marquant la fin de la coalition majoritaire PPE/S&D et la montée en force des libéraux (ADLE) et des Verts (Verts/ALE). Une tripartite sera dorénavant nécessaire pour former une majorité au sein de l'hémicycle. Le taux de participation a également augmenté, passant de 42,61% en 2014 à 50,5% en 2019.

31 janvier 2020 : le Royaume-Uni sort de l'UE